

Quand devez-vous présenter votre véhicule ?

Dans les 6 mois qui précèdent la date anniversaire du véhicule (ou de fin de validité du précédent contrôle).

Si votre véhicule a été mis en circulation en	ou si votre véhicule a été contrôlé en	Vous devez effectuer votre contrôle technique en	Votre prochain contrôle technique s'effectuera en
2013	2015	2017	2019
2014	2016	2018	2020
2015	2017	2019	2021
2016	2018	2020	2022

Nous vous rappelons que le contrôle technique des véhicules, est obligatoire pour tous les véhicules ayant l'âge de 4 ans (date de 1^{ère} mise en circulation).

En cas de transaction, un procès-verbal de contrôle technique réglementaire daté de moins de 6 mois sera exigé lors de l'établissement du nouveau certificat d'immatriculation.

Contre visite : la contre visite doit être effectuée dans un délai maximum de 2 mois. Passé cette date, un nouveau contrôle réglementaire complet devra être effectué.

Contravention : tout dépassement de la date de contrôle est passible d'une amende de la classe 4.

Nota : les contrôles techniques effectués par ce centre sont valables pour toutes les marques de véhicules et pour toutes les compagnies et mutuelles d'assurances.